



attribution des cheques cadeau

Par **ouahmed**, le **09/01/2020** à **15:02**

Bonjour et bonne année

je voulais savoir si l'employeur à le droit d'attribuer des chèques cadeaux de fin d'année au salariés sans avoir l'accord du CSE (comite sociale et économique)

car certains élus au CSE ils ont présenté des devis mais ils etait pas pris en compte par l'employeur..

merci de vos reponses

Bonne apres midi

Cordialement

Par **morobar**, le **10/01/2020** à **09:17**

Bonjour,

Oui l'employeur a ce droit.

Mais le CSE a aussi le droit de réclamer un budget identique à celui consacré à l'achat des chèques cadeaux.

code du travail L2323-86

L'employeur doit donc être méfiant lorsqu'il mène des activités socio-culturelles à coté du CSE.